



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>_____</p> <p>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</p> <p>Nombre de conseillers : En exercice : 9 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Absentions : 0</p> <p>Date de convocation : 05/05/2025</p> <p>Date d'affichage : 14/05/2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq Le 12 mai à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, maire</p> <p>Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Olivier HAZARD, Monique NAGORNY, Estelle MARTIN-BORRET, Salvatore OLIVA, Sébastien TATOUT</p> <p>Absents : Alou COULIBALY</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice</p> <p>Monique NAGORNY est élue secrétaire de séance</p>
--	--

**Délibération n°2025-16****Objet : Demande de subvention FDEC – Reconstruction d'un bâtiment communal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2023-31 du 19 juin 2023 prise afin de solliciter une subvention dans le cadre du FDEC pour démolir et reconstruire un bâtiment communal au lieu-dit « La Poudrière ».

Il précise que le département a accordé à la commune, un aide financier de 40% du montant du devis établi par la société OZBAT.

Monsieur le Maire explique que suite à l'analyse de la structure du terrain, il a été nécessaire de réaliser des travaux complémentaires et de ce fait d'apporter des modifications au devis initial.

Il informe que pour compléter ces travaux et ainsi terminer les travaux de reconstruction de ce bâtiment, il est nécessaire de solliciter de nouveau une aide financière.

Après avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :

Le Maire

Patrice BURDET

